



ÖKK SALTO: L'ASSURANCE COMPACTE POUR LES JEUNES ADULTES

IDEALE POUR LES JEUNES GENS

Ne contient pas de prestations superflues et entre pleinement dans le budget. ÖKK SALTO est l'assurance-maladie avantageuse, destinée aux jeunes gens de 19 à 28 ans, pour les traitements médicaux et hospitaliers, les médicaments et les voyages.

TES AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Traitement médical en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger
- Division commune d'un hôpital en Suisse
- Assurance voyages comprise
- Contributions généreuses pour les verres de lunettes et lentilles de contact
- Contributions à la prévention pour conserver la forme et rester en bonne santé
- Conseils médicaux 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0844 655 655
- Propositions de loisirs attrayantes au sein du Club ÖKK

Aperçu des prestations d'ÖKK SALTO 2011

Domaine de prestations	Description des prestations	Assurance de base ÖKK BASE selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal)	ÖKK SALTO
Traitement médical	Traitement par des médecins et chiropraticiens Thérapies et analyses reconnues sur ordonnance médicale	Canton de résidence et lieu de travail Conseils médicaux 24 heures sur 24. 0844 655 655	100% chez des médecins reconnus par la LAMal en Suisse
Médicaments	Médicaments sur ordonnance médicale	Selon liste des médicaments et des spécialités	
Hôpital	Traitement et séjour selon une liste cantonale des hôpitaux	Division commune selon la liste des hôpitaux du canton de résidence	Division commune en Suisse
Cas d'urgence à l'étranger	Traitement médical	Jusqu'au double du tarif du canton de résidence, dans l'UE selon les accords bilatéraux	100%
	Hôpital	Jusqu'au double du tarif de la division commune du canton de résidence, dans l'UE selon les accords bilatéraux	Division commune d'un hôpital jusqu'à 1 année
Prévention	Examen gynécologique préventif	Un examen tous les 3 ans	90% d'un examen par année, si aucun examen n'a été pris en charge par l'assurance de base
	Vaccinations	Selon l'ordonnance sur les prestations	90%, jusqu'à CHF 200 par année
	Cours favorisant la santé		90%, jusqu'à CHF 300 tous les 2 ans (désintoxication tabagique, école du dos, conseils diététiques)
	Fitness et chèque sport		CHF 100 par année (cotisation de membre dans un club de sport, centre fitness, aqua fitness, yoga)
Lunettes et lentilles de contact	Verres de lunettes et lentilles de contact		CHF 420 tous les 5 ans
Transport, actions de recherche et de sauvetage	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse Actions de sauvetage et de dégagement	50%, jusqu'à CHF 500 par année (transport) 50%, jusqu'à CHF 5'000 par année (sauvetage)	CHF 20'000 par année, participation de CHF 100 par cas
	Actions de recherche		CHF 20'000 par année
Maternité	Accouchement dans un hôpital et une maison de naissance selon une liste cantonale des hôpitaux	Division commune selon la liste des hôpitaux du canton de domicile	Division commune en Suisse
	Accouchement dans une maison de naissance reconnue mais ne figurant pas sur une liste cantonale des hôpitaux		90%, jusqu'à CHF 1'000 par accouchement
Traitement dentaire	Extraction de dents de sagesse (au tarif LAMal)		90%
Assurance voyages	Voyage de visite et de retour spécial, avance de fonds à l'hôpital, transmission d'adresses de contact (hôpital/médecin), conseils médicaux par des médecins		100 jours par année, jusqu'à CHF 50'000

LAMal = Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Année = Année civile